

LE PRÉSIDENT

Collectif J'aime la Forêt

Réf: HS/EB-MA/05.2014

Privas, le 15 mai 2014

Monsieur,

Vous avez bien voulu m'interroger sur la position du Conseil général de l'Ardèche suite aux coupes à blanc constatées ces derniers mois sur le territoire ardéchois et particulièrement dans la région des Cévennes.

Le Département de l'Ardèche mène depuis de longues années une politique volontariste en faveur de la forêt et de la filière bois locale. Cette politique est déclinée dans un " Plan départemental forêt bois " voté en janvier 2013, sous l'impulsion de Jean-Paul Manificier, vice-président délégué à la forêt.

Établi en concertation avec de nombreux acteurs, il se veut équilibré et affiche clairement une double ambition de valorisation économique du bois local, d'une part, et de préservation écologique de la forêt, d'autre part.

Pour la mise en œuvre de cette politique, le Département travaille en coopération avec les structures existantes que sont notamment le CRPF et l'interprofession FIBOIS.

Le Département est soucieux de préserver le patrimoine forestier, vecteur de création de richesses (la forêt ardéchoise génère des emplois et une activité locale non négligeable), qui façonne les paysages et produit de nombreux services écosystémiques (stockage du Carbone, préservation de la qualité de l'eau, qualité de l'air, etc.). Le Département demeure également fortement investi en matière de prévention des incendies par l'intermédiaire de nos sapeurs forestiers et de notre participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Je suis en conséquence très attaché à une gestion durable de la forêt. Nos règlements d'aides sont ainsi conditionnés notamment à la détention de documents de gestion durable et de certification forestière.

A titre d'exemple, le Département soutient la création d'ASLGF (associations syndicales libres de gestion forestière), avec mise en œuvre d'un plan simple de gestion groupé, pour permettre une exploitation collective et durable des massifs forestiers. C'est notamment par ce type de regroupements et de garanties que les coupes rases seront évitées.

Concernant les routes départementales, je vous assure que mes services ont pour consigne d'être extrêmement vigilants face aux dégâts qui pourraient être occasionnés par des transporteurs de bois " peu scrupuleux ". En cas d'infractions graves, ils agissent avec fermeté afin que de telles situations ne se renouvellent plus.

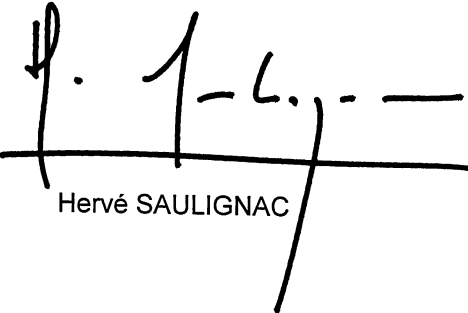
Enfin, je tiens à fermement démentir les propos selon lesquels le Département de l'Ardèche serait associé aux projets de Pierrelatte. Les élus du Conseil général n'ont en aucune manière soutenu cette implantation ou tout autre projet industriel utilisant de la biomasse forestière.

Le Département de l'Ardèche a seulement souhaité accompagner des projets de chauffage au bois énergie "à taille humaine", portés par des collectivités locales : création de chaufferies bois de petites dimensions, ainsi que le réseau de chaleur d'Aubenas, consommant une quantité de bois très raisonnable, tout à fait compatible avec une gestion durable de nos forêts.

Tout comme vous, la multiplication de grands projets industriels de valorisation énergétique de la biomasse forestière m'interroge. *L'utilisation du bois pour répondre aux besoins énergétiques n'est pas une fin en soi et doit s'inscrire dans la gestion durable des forêts.*

Je tenais à vous confirmer que j'y veillerai aux travers de nos actions volontaristes menées en faveur de la filière forêt/bois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.



Hervé SAULIGNAC